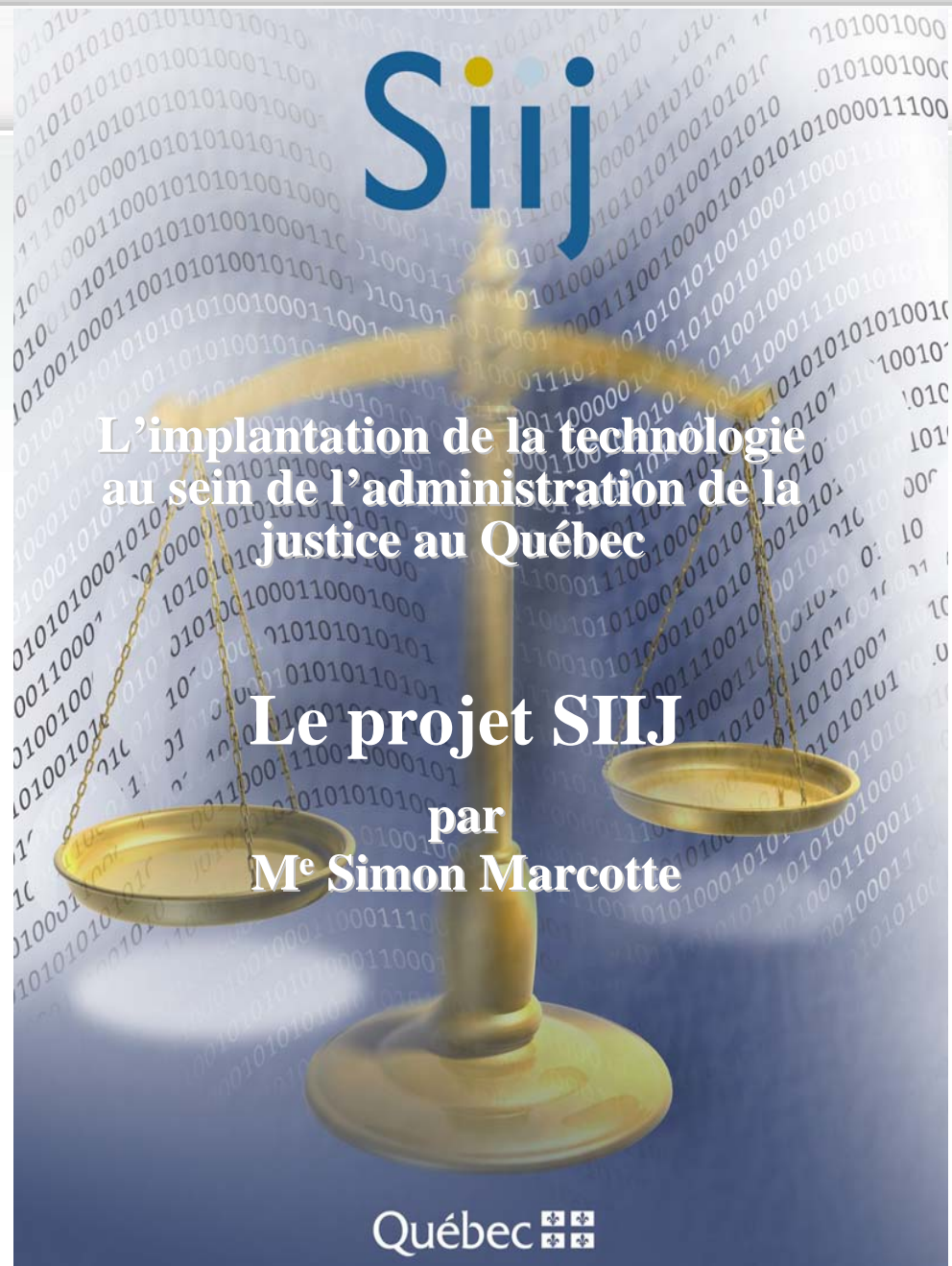


LEG @ L.IT

***La conférence
nationale sur les TI
pour le droit***


21 avril 2008

A golden scale of justice is centered on a blue background filled with binary code (0s and 1s). The scales are slightly tilted, with the right pan being lower. The background has a subtle grid pattern.

Siiij

**L'implantation de la technologie
au sein de l'administration de la
justice au Québec**

Le projet SIIJ
par
M^e Simon Marcotte

Québec 

Un projet du ministère de la Justice, du ministère de la Sécurité publique et du Directeur des poursuites criminelles et pénales

1. Objectif de la présentation

1. Présenter le projet de système intégré d'information de justice du Québec
2. Faire connaître la démarche de consultation entreprise par le projet SIJ en vue de convenir d'une stratégie d'implantation de la technologie de l'information

2. Le projet SIJ: sa vision

«Permettre, en tout temps, l'échange électronique de documents et d'informations fiables entre les acteurs de l'administration de la justice, en matières **criminelle et pénale, civile et jeunesse** sur l'ensemble du territoire québécois.»

Concrétiser cette vision implique:

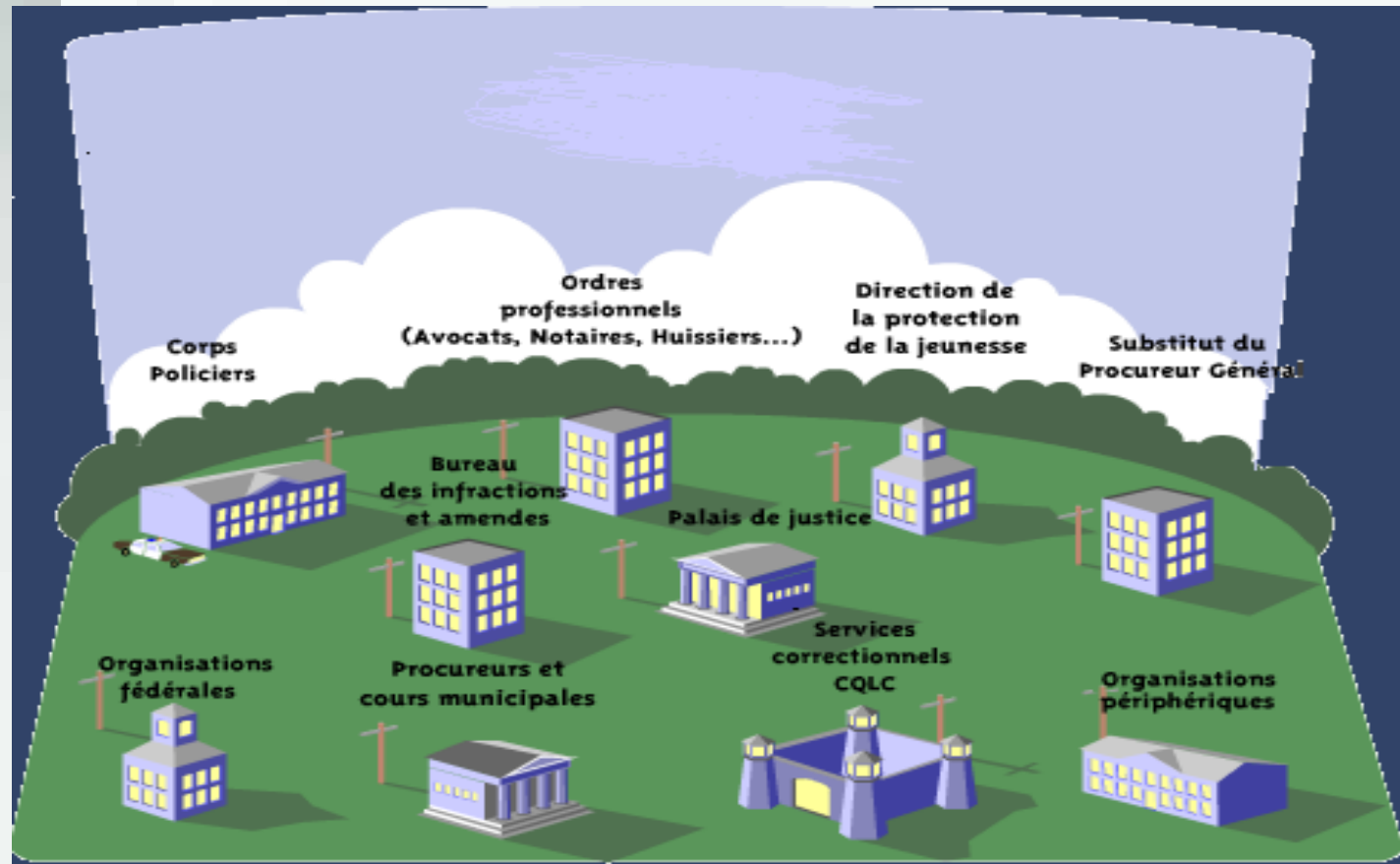
- le développement de systèmes technologiques permettant de **produire et d'échanger** les documents d'information requis et ainsi permettre le dossier sur support numérique
- une **infrastructure** de communication sécuritaire pour la circulation de ces informations et l'automatisation de la transmission de certaines informations tels que : accusés de réception, avis aux parties, et décisions judiciaires aux personnes et organisations concernées
- un mode de gouvernance permettant la gestion, en commun, du SIJ
- une **uniformisation** dans nos façons de faire

2. Les résultats attendus

Une fois la solution cible réalisée et entièrement implantée:

- Toute l'information pertinente existera d'abord sur support numérique, avec pleine valeur légale, donnant naissance au «dossier numérique»:
 - Pour le tribunal et le DPCP: un dossier par événement
 - Pour les Services correctionnels: un dossier unique par individu
 - Pour tous les intervenants: Production et dépôt de leurs procédures par voie électronique et accès potentiel aux dossiers judiciaires
 - Les mécanismes d'échange sécuritaire assureront la disponibilité de cette information pour toutes les organisations et les personnes qui en ont besoin et qui y ont droit
- Les données saisies par un intervenant dans son dossier seront automatiquement transférées aux autres, évitant les erreurs et la saisie multiple

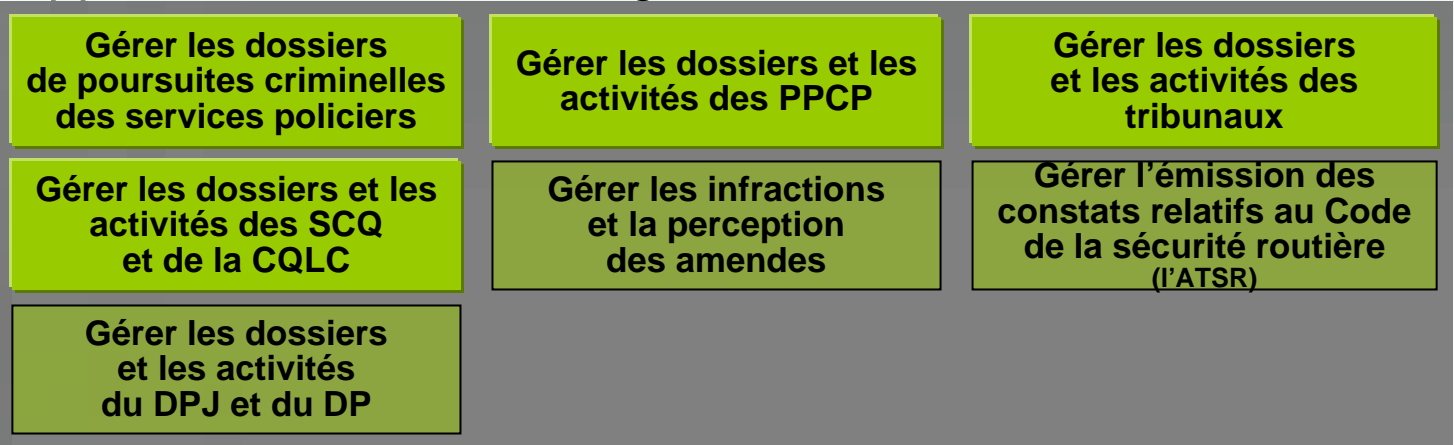
2. Les organisations concernées



2. La solution cible

Applications de mission – gouvernementales

Fonctions d'affaires



Applications de mission - partenaires

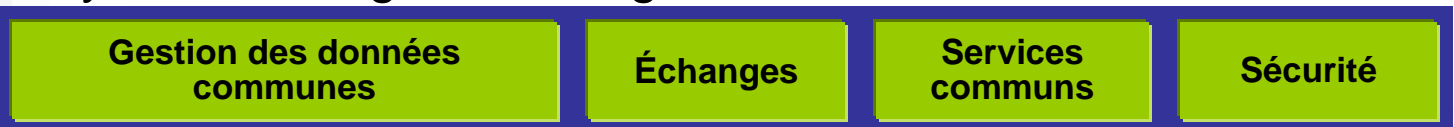


Applications de support

Noyau



Noyau d'échange et d'intégration



3. Historique et état du projet

- 1999 – 2000: Étude d'opportunité
- 2001 – 2003: Analyse préliminaire
- 2004 – 2006:
- Analyse des expériences réalisées au Canada
 - Élaboration du dossier d'affaires
 - Élaboration d'une entente avec la Colombie-Britannique: Acquisition des systèmes JUSTIN et CORNET
- 2007: Demande d'une autorisation d'entreprendre l'étape 1 du projet SIJ et des crédits requis auprès du Conseil du Trésor
- 20 nov. 2007: Autorisation et crédits accordés

4. L'étape 1: le volet criminel et pénal

- À partir des systèmes JUSTIN et CORNET (acquis de la C.-B.), implanter les principales fonctionnalités requises pour les:
 - Procureurs aux poursuites criminelles et pénales
 - Tribunaux, volet criminel et pénal
 - Services correctionnels québécois
- Adaptation, développement et implantation sur trois ans
- Début des travaux: Avril 2008

4. Principales fonctions pour les tribunaux

- L'ouverture des dossiers, l'inscription au plumitif
- La confection et diffusion des rôles en conformité avec l'assignation faite dans le système d'assignation de la magistrature (SIRA)
- La production des procès-verbaux et des ordonnances
- L'accès aux procédures et ordonnances (texte intégral) par la consultation du plumitif pour les intervenants autorisés

5. Le contenu des étapes ultérieures

- Système de gestion des dossiers et activités des tribunaux, volet civil et Cour d'appel
- Système de gestion financière
- Constitution du dossier numérique complet
- La signature électronique et le dépôt électronique des procédures
- Prestation électronique de services pour le citoyen, dont la consultation de son dossier

6. La nécessité d'une stratégie d'implantation

- Pour des raisons reliées à la technologie, aux impératifs opérationnels de l'organisation judiciaire et à la gestion du changement, l'implantation de la technologie doit être progressive et échelonnée dans le temps
- Parler d'une « étape 1 » implique la venue d'autres étapes ultérieures
- La communauté du « monde de la justice » doit convenir d'une séquence d'implantation qui correspondra à la vision du système et aux besoins des utilisateurs ainsi qu'à leur capacité d'effectuer les changements

6. La nécessité d'une stratégie d'implantation

- Production par l'équipe du projet SIJ d'un document intitulé « Vers une administration de la justice sur support numérique »
- Démarche de consultation auprès des principaux intervenants que sont la magistrature, le Barreau, les organisations gouvernementales, les huissiers, la Chambre des notaires, etc.

Merci de votre attention

Pour me joindre:

smarcotte@justice.gouv.qc.ca

RENDEZ-VOUS À LEG@L.TI 2009 !

leg@l IT
TI

DRICIT ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

20 et 21 avril 2009